



Depuis 2014, la Ville d'Epernay pratique le fauchage tardif sur 15 sites (soit 5,5 hectares). Cette méthode naturelle consiste à laisser pousser la végétation sur certaines zones afin de faciliter le développement de la faune et de la flore qui y élisent domicile.

La fauche est effectuée une fois par an, à la fin de l'été (septembre). Cette pratique permet en effet à un maximum d'espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle biologique. De nombreux insectes trouvent nourriture, gîte et abri dans les herbes hautes. Outre le respect de l'environnement, le fauchage tardif permet également de réaliser des économies de temps, d'argent (moins d'usure du matériel, moins de maintenance et de réparation...) et de carburant.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 version 2 de la Ville d'Epernay (action 6).

En images:



Source URL: <https://www.epernay.fr/article/fauchage-tardif-nature-preservee>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/fauchage_tardif.jpg

[2] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/galerie/fauchage_tardif_1.jpg

[3] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/galerie/fauchage_tardif_3.jpg